

# Conseil municipal du 19 Août 2014

Convocation du 24 JUILLET 2014

**Présent** : BONADA Henri, PATIN Michel, MUTEL Blandine, CHETOT Joyce, VENET Anne-Marie, MUZEL Loïc, GRANIER Josette, PARDON Sébastien, ROBERT René et CAPITAN Marcel

**Absent excusé** : MACHERET Roland (pouvoir à Michel PATIN)

**Secrétaire de séance** : VENET Anne-Marie

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 16 Juillet 2014

## **Convention Cantine :**

M le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de l'Auberge de Pinay de résilier son contrat et de ne plus servir la cantine scolaire du RPI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

M. le Maire présente la proposition de repas, pour la cantine scolaire, du nouveau fournisseur ELIOR RESTAURATION pour la rentrée 2014/2015 du RPI PINAY / St Georges/ St Jodard. Les repas comprennent cinq composantes : hors d'œuvre, plat protidique (dont poisson chaque vendredi) avec un légume ou un féculent d'accompagnement, fromage ou laitage et un dessert ou fruit, pain compris.

Le prix de la prestation est de 3,373€ TTC le repas enfant et de 3,478€ le repas adulte pour l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-approuve la convention avec ELIOR RESTAURATION et autorise M. le Maire à signer cette convention,

-décide de maintenir pour la rentrée 2014/2015 les tarifs pour la cantine, à savoir : 3,10€/ repas enfant et 4,60€/ repas adulte (instituteur ou personnel communal).

## **Rythmes scolaires :**

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner délégation pour l'embauche de personnel non titulaire à contrat à durée déterminée pour exercer une mission au sein de la collectivité, étant entendu que toute embauche sera portée à la connaissance du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

-de donner délégation à M. le Maire pour l'embauche de personnel non titulaire dans le cadre de contrats à durée déterminée,

-d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents y afférant.

## **Questions diverses :**

- L'inauguration de la salle d'animation a été fixée au samedi 8 novembre 2014
- La mise aux normes PMR de l'Auberge a été effectuée pendant la fermeture pour travaux de celle-ci.
- M. Le Maire nous informe que l'éclairage public du centre bourg, restera allumé les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, afin de favoriser les déplacements des utilisateurs de la salle d'animation ou des clients de l'Auberge.
- Le pont de la digue sera fermé pour travaux plusieurs semaines à compter du mois décembre

Séance levée à 22h00

